

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	07	25	13	Signature du bail concernant l'appartement situé au 1 ^{er} étage, rue de la Libération – Association SVBD	3.3	Locations

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)

DECISION DU MAIRE n° 2022-13

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2020_05_23_13 en date du 23 mai 2020,

VU la demande de l'Association Saint-Vallier Basket Drôme de louer l'appartement situé immeuble Lucienne Caillet – 1^{er} étage, Rue de la Libération 26240 SAINT VALLIER, appartenant à la Commune

DÉCIDE :

Article 1 : de louer à l'Association Saint-Vallier Basket Drôme l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue de la Libération pour un loyer mensuel de 430€ (quatre cent trente euros), à compter du 1^{er} septembre 2022, suivant contrat de location établi pour une durée de 36 mois.

Article 3 : Le loyer pourra être révisé au terme de chaque période annuelle soit au 1^{er} septembre, en fonction de la variation moyenne sur 4 trimestres de l'indice de référence des loyers – IRL - publié par l'INSEE (indice référence : 2^{ème} trimestre 2022 soit 135,84).

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 25 juillet 2022

Patrice VIAL,

Adjoint en charge des Finances
et de la Tranquillité Publique